



Concours d'Innovations

Pith'Innov

Cahier des charges

Version du 27 mars 2017

RESUME

L'association Cultivons l'Avenir du Pithiverais lance son tout premier concours, récompensant le projet le plus innovant du Nord Loiret.

L'ambition du concours est d'aider un porteur de projet en lui remettant une somme d'argent d'une valeur de 10 000 euros. Le vainqueur se verra également offrir un accompagnement adapté à ses besoins par les partenaires de l'association.

Sont éligibles: les entreprises, les associations, les particuliers mais aussi les étudiants. Le porteur de projet pourra être domicilié à l'extérieur du territoire mais son projet devra être développé dans le Pithiverais.

Le concours

Pith'Innov vise à accélérer le développement des projets innovants sur le territoire. La fiche de candidature disponible sur www.pays-du-pithiverais.fr (ou sur la page Facebook "Pith'Innov") à partir du 1er avril 2017, devra parvenir à l'association par mail cap.pithiverais@gmail.com ou par courrier (10 route de la Garenne, ZA Les Morailles 45300 Pithiviers-le-Vieil) avant le mercredi 30 juin 2017. Les candidats retenus recevront par mail le dossier de candidature à compléter avant le 8 octobre 2017. Les finalistes passeront devant le jury pour une présentation orale de leur projet début décembre 2017. A l'issue de cette journée, le jury désignera le vainqueur du concours.

Les projets attendus

Aucune thématique n'est imposée cependant le projet devra répondre à certains critères :

- L'intérêt et l'originalité du projet
- La qualité du projet
- Sa faisabilité
- Sa pérennité
- L'envergure et l'impact potentiel du projet
- La qualité de l'équipe
- L'apport sur le territoire

Le porteur de projet

Le porteur du projet pourra être:

- Une entreprise (dont PME et PMI)
- Une association
- Un particulier/étudiant de 18 ans ou plus

Le porteur du projet pourra être domicilié à l'extérieur du territoire mais son innovation devra obligatoirement être développée sur le territoire.

Fiche de candidature

La fiche de candidature, téléchargeable à partir du 1er avril 2017 sur www.pays-du-pithiverais.fr (ou sur la page Facebook "Pith'Innov") devra nous parvenir complétée avant le 30 juin 2017.

Identification du porteur de projet

Pour les entreprises, veuillez indiquer le nom, prénom et qualité de la personne physique ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'entreprise.. Veuillez également fournir la raison sociale de l'entreprise ainsi que le numéro de Siret et son adresse postale.

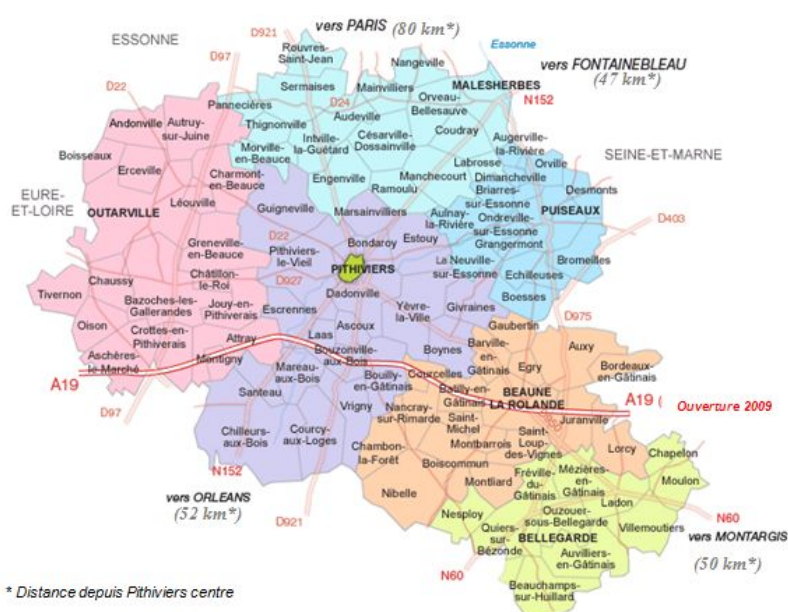
Pour les particuliers et étudiants, veuillez indiquer le nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail de la personne physique. Veuillez également indiquer votre adresse postale.

Présentation du projet

Vous disposez de 5 000 mots maximum pour expliquer vos motivations mais aussi pour répondre à la question suivante "En quoi votre projet est-il innovant et quels sont ses atouts sur le territoire ?"

Vous pouvez joindre cinq annexes (photos, schémas,...). Pour les envois par mail, veuillez choisir le format PDF .

Après une première sélection, les candidats retenus recevront le dossier complet de candidature.



Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera envoyé par mail aux candidats retenus. Ce dossier devra nous parvenir avant le 8 octobre 2017.

Documents à fournir

Présentation du porteur de projet: veuillez présenter en quinze pages maximum (annexes comprises) la personne physique porteuse du projet. (pour les entreprises, associations, particuliers et étudiants).

Photocopie de la pièce d'identité de la personne physique (pour les entreprises, associations, particuliers et étudiants).

Présentation détaillée du projet: En vingt pages maximum (hors annexes), veuillez répondre aux cinq thématiques mentionnées ci-dessous:

- Innovation du projet et apports sur le territoire
- Présentation des travaux d'étude et de l'état d'avancement global
- Zone de localisation pour l'installation
- Objectif économique
- Planning des actions effectuées et à effectuer

Vous pouvez également aborder d'autres points non évoqués et qui vous semblent indispensables.

Un extrait de Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises et votre n° INSEE pour les associations.

Prix obtenu

Le vainqueur obtiendra une subvention de 10 000 € versée par Cultivons l'Avenir du Pithiverais et bénéficiera également d'un accompagnement adapté à ses besoins par les partenaires de l'association. Le vainqueur sera contacté par l'association en décembre 2017.